



Fundimmo

22 rue de Courcelles

75008 Paris

**Objet : DEMANDE DE DISPENSE DE PRELEVEMENTS FISCAUX (à retourner avant le 30 novembre 2020)**

Cette demande est valable pour les revenus de l'année 2021 uniquement.

Pour être dispensé du prélèvement forfaitaire de l'acompte de 12,8% d'impôt sur le revenu lors de l'encaissement de vos intérêts, le revenu fiscal de référence de votre foyer fiscal indiqué sur votre avis d'imposition 2020 établi au titre des revenus 2019 doit être :

- inférieur à 25 000 euros si vous êtes célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve).
- inférieur à 50 000 euros si vous êtes soumis à une imposition commune.

Je soussigné(e) M. /Mme

résidant à

atteste sur l'honneur que je remplis les conditions indiquées ci-dessus pour bénéficier de cette

dispense. Je reconnais être informé(e) :

1. que je m'expose à des sanctions, notamment fiscales, en cas de déclaration inexacte ;
2. que la dispense de prélèvement à la source ne concernera que les intérêts perçus au titre de l'année 2021 après enregistrement de la demande par Fundimmo.

Fait à :

Le

Signature :



Fundimmo, société par actions simplifiée au capital de 29 668,14 €, RCS Paris 802 497 099,  
siège social : 22, rue de Courcelles - 75008 Paris  
Conseiller en investissements participatifs immatriculé auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance,  
banque et finance (ORIAS) sous le n°14004248  
Service investisseurs : investisseurs@fundimmo.com